

Information aux assurés pensionnés
de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne)

La Chaux-de-Fonds,
le 21 décembre 2012

Information sur la recapitalisation, fiche d'assurance 2013, certificat de rente 2012 et attestation de vie

Madame, Monsieur,

En décembre 2011, nous vous informions que la Commission d'assainissement de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) avait rendu son rapport sur la recapitalisation de notre Caisse. Sur cette base, une commission paritaire de négociations est parvenue à un consensus pour présenter des mesures de recapitalisation au Conseil d'administration qui les a adoptées à l'unanimité. Le Conseil d'Etat les a reprises dans son rapport à l'intention du Grand Conseil. Celui-ci devra en débattre et se prononcer au début 2013. L'entrée en vigueur de la loi révisée aura impérativement lieu au 1^{er} janvier 2014.

La volonté de la Caisse est de maintenir à terme le principe de l'indexation des rentes. Toutefois, les mesures adoptées par le Conseil d'administration prévoient de suspendre l'indexation des rentes pour une première période de cinq ans, de 2014 à 2018. Des modalités d'adaptation demeurent réservées en cas de forte inflation et selon les résultats financiers de la Caisse.

Vous trouverez toutes les informations relatives à ce sujet (communiqué de presse, document de présentation et comparaison du plan d'assurance avant/après changement) sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.prevoyance.ne.ch/documentation/2012recapitalisation>.

Nous vous rappelons que le montant de votre rente versé mensuellement est dans tous les cas garanti.

Indexation des rentes

L'évolution de l'indice des prix à la consommation pour la période de mai 2011 à mai 2012 est négative. Le Conseil d'administration de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) a ainsi décidé de ne pas modifier le montant des rentes au 01.01.2013.



Fiche d'assurance 2013, certificat de rente 2012 et attestation de vie

Nous vous remettons, ci-joint, trois documents relatifs à votre rente :

- une fiche d'assurance qui indique le montant de votre rente au 01.01.2013;
- un certificat de rente précisant le montant total versé en 2012, à joindre à votre déclaration d'impôt;
- une attestation de vie, **que vous voudrez bien faire attester par l'autorité communale de votre domicile (police des habitants, mairie, police, etc.) ou par nos soins lors d'un passage dans nos bureaux, muni d'une pièce d'identité.** Elle doit nous être retournée signée d'ici fin mars 2013. Passé ce délai et sans nouvelles de votre part, nous nous verrons contraints de suspendre le versement de votre rente jusqu'à réception de cette attestation.

Pour l'année 2013, le versement des rentes s'effectuera aux environs du 24 de chaque mois.

Renseignements et contacts

Pour obtenir des informations, nos collaborateurs se tiennent à votre disposition. Vous avez la possibilité de nous contacter :

- Par courriel : info@prevoyance.ne.ch
- Par téléphone : 032 886 48 55

De nombreuses informations utiles sont également disponibles sur notre site Internet www.prevoyance.ne.ch, notamment le rapport annuel de gestion 2012, qui sera disponible après son adoption par le Conseil d'administration à fin juin 2013.

Finalement, nous vous rappelons que les bénéficiaires de rentes sont tenus d'annoncer immédiatement à prevoyance.ne toute modification de la situation pouvant entraîner l'adaptation des prestations, de même que toute modification de leur situation personnelle.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures et vous souhaitons d'excellentes Fêtes ainsi qu'une bonne année 2013.

prevoyance.ne

(document sans signature)

- Annexes :**
- fiche d'assurance 2013 ;
 - certificat de rente 2012 ;
 - attestation de vie.

